

AEÉCQ - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) - FORMULAIRE DE POINTAGE

CATÉGORIE	POINTS DPC	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU MEMBRE	TOTAL HEURES	POINTS OBTENUS
Activités professionnelles Travail de l'ECCQ / ESCQ dans le contexte de la pratique professionnelle: estimateur de la construction, gérant de projets et de construction, gestion de contrats, tâches en coût et gestion de construction reliées à l'emploi dans des départements gouvernementaux, banques, compagnies d'assurance, promoteurs immobiliers, industrie hôtelière, fournisseurs, manufacturiers, formateurs, associations de l'industrie. <i>Note: Une attention particulière doit être portée aux activités qui sont au-delà des tâches usuelles.</i>	20 heures de travail professionnel comptent pour 1 point DPC jusqu'à un maximum de 20 points par année.			0
Activités formelles Participation à des cours, à des ateliers, à des séminaires, à des colloques, à des conférences et autres offerts par des universités, collèges, associations techniques reliées à l'industrie ou des lectures dirigées suggérées par l'AEÉCQ.	1 heure de formation structurée compte pour 2 points DPC.			0
Activités informelles Cours de formation non-structurée, études autodidactes, participation à un groupe de discussion et rencontres reliées à l'industrie.	1 heure de formation non-structurée compte pour 1 point DPC jusqu'à un maximum de 10 points par année.			0
Participation Services au sein de conseils d'administration et comités d'économistes de la construction ou autres CA et comités reliés à l'industrie.	1 heure de participation professionnelle compte pour 1 point DPC.			0
Présentations préparées et données par le membre Présentations professionnelles et techniques, conférences, ateliers de travail, séminaires et cours de formation reliés à la profession donnés par le membre.	1 heure de ce type d'activité compte pour 2 points DPC.			0
Contribution au domaine des connaissances en économie de la construction. Activités axées à la promotion et au développement des connaissances techniques telles que la préparation d'examens, cours de formation, publication d'articles techniques, etc.	1 article publié ou cours de formation ou examen préparé compte pour 15 points DPC.			0
MINIMUM REQUIS PAR ANNÉE	50 PTS			0

JOINDRE UNE FEUILLE ADDITIONNELLE SI NÉCESSAIRE

ANNÉE: 1er janvier au 31 décembre	
NOM:	Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec 8615, rue Lafrenâie St-Léonard (Québec) H1P 2B6 Téléphone : (514) 324-0968 info@aseccq.org
ADRESSE:	
TÉLÉPHONE:	
COURRIEL:	
Veuillez compléter ce formulaire pour calculer vos points DPC et nous vous prions de le conserver afin de présenter une documentation complète en cas d'audit. Il n'est plus requis de nous transmettre le formulaire.	